

Fiche d'inscription au vide-greniers de Taïx du 6/09/2026 organisé par AnimaTaïx
à déposer / faire parvenir (b. aux lettres mur mairie) **avec paiement au plus tard le 5/09/2026** à :
Animataïx 4 place Yvon Loubière 81130 Taïx

Nom, prénom

Adresse postale complète.....

Numéro de téléphone (portable de préférence).....

Pièce d'identité numéro: CNI ou passeport (*barrer mention inutile*)
délivré(e) le par

Nombre d'emplacements souhaité :

Préférence du lieu de l'emplacement (halle, pelouse, rue) : Choix 1
Choix 2
Choix 3

Je, soussigné(e)..... déclare sur l'honneur être
un particulier non professionnel qui vend exclusivement des objets personnels, usagés (art L310-
2 code commerce) et qui n'a pas déjà participé à plus d'un vide-greniers depuis le début de l'année
2026 (art R321-9 code pénal)

J'atteste également avoir lu et approuvé le règlement du vide-greniers de Taïx

A le Signature

Règlement

Tarifs : Le prix de l'emplacement est de 10 €, non remboursé en cas d'absence de l'exposant, à
payer à la réservation, de préférence par chèque à l'ordre de Animataïx.

Lieux et horaires : Cette manifestation se déroulera place Yvon Loubière (halle et pelouse de la
mairie) et chemin de Riols à Taïx dimanche 6 septembre 2026 de 8h30 à 17 h.

L'installation des exposants s'effectuera entre 6h et 8 h 30.

Pour éviter de désorganiser le vide-greniers, **pas de remballage avant 16h00**

Exposants : L'exposition à tout vide-greniers est ouverte seulement aux particuliers.

Les professionnels du commerce ne sont pas admis.

Emplacements : Il est interdit de modifier la disposition ou de revendre son emplacement.
L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire. L'organisateur ne peut garantir
d'emplacement ombragé sauf sous la halle. Il est conseillé d'apporter un parasol.

Problèmes et litiges : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire
(vol, détérioration, accident liés à ces objets).

Propreté des lieux : L'exposant s'engage à reprendre ses invendus et à **restituer son
emplacement propre** à son départ après 16h.

Véhicules : **La circulation et le stationnement seront interdits sur le site entre 8h30 et 16 h.**
Les exposants devront laisser leurs véhicules sur le parking prévu à cet effet.

Nature des objets mis en vente : Les objets mis en vente sont des objets personnels, usagés et
non volés. La vente d'armes, d'animaux, de produits explosifs ou dangereux, d'objets neufs et
identiques en nombre, d'objets fabriqués par un particulier et de produits alimentaires est
interdite.